RÉPUBLIQUE FRANCAIS
DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil d'Administration

OFFICE DE TOURISME

CONQUES-MARCILLAC

Afférents au Conseil	En exercice	Votants
30	**30**	**25**
Date de convocation		30/09/2026
Date d'affichage		30/09/2026

SÉANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq octobre à 18h30, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Marcillac-Vallon, sous la Présidence de Davy LAGRANGE, Président de l'Office de Tourisme Conques-Marcillac.

Présents (Collèges 1 et 2) : ***23 membres***
Collège 1 : *Blaise DUVERNOIS, Evelyne ROLS, Laurence DALBIN, Vincent VIGOUROUX, Nathalie DELMAS, Nathalie NEDELEC, Johanna FLORENT, Sylvano SANCHEZ, Patricia PANISSIE, Philippe BERTOLOTTI, Daniel JOULIA, Christian GOMEZ, Davy LAGRANGE, Bernard LEFEBVRE*
Collège 2 : *Julien GAUTIER, Christine PLENECASSAGNES, François-Xavier GUERIN, Elena BIANCO, Marlène VIDAL, Arthur VANAUDENHOVE, Valérie QUINTARD, Marie-Hélène PRIVAT, Claude BLANC*

Excusés ayant donné pouvoir : 2 membres
Patrick LE ROUX (pouvoir à Christian GOMEZ), Olivier BRU (pouvoir à Philippe BERTOLOTTI).

Excusés :
Collège 1 : *Isabelle MAZENC (remplacée par Blaise DUVERNOIS), Léon THEBAULT-MAVIEL (remplacé par Laurence DALBIN), Sylvie VIELLE (remplacée par Johanna FLORENT), Francis PONS (remplacé par Patricia PANISSIE)*
Collège 2 : *Emilie ROUSSEY, André-Pierre LEMAISTRE, Audrey BESSON, Valérie DORCHIES, Christine ROBINSON, Caroline LABIE (remplacée par Eléna BIANCO), Nicolas JULVE (remplacé par Marlène VIDAL), Patrice LEMOUX, Marie-Dominique ALBINET, Philippe TEULIER, Barbara ANTERRIEUX, Annie LAMPLE (remplacée par Marie-Hélène PRIVAT)*
Collège 3 : *Bernard SEGONDS, Laure VIGOUROUX, Maryse LAURENS, Vincent ECHE,*

Ont assisté sans voix délibérative :
Suppléants Collège 2 : *Sybille GORIN-FRERY, Josette LESUEUR LECONTE*
Collège 3 : *Justine PLASSE-LEPINAY, Corinne BOULOC*

Secrétaire de séance : *Evelyne ROLS*

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU BUREAU DE l'OFFICE DE TOURISME À CONQUES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU BÉNÉFICE DE L'EPA OFFICE DE TOURISME CONQUES-MARCILLAC ET DU SERVICE PATRIMOINE DE CONQUES
N°03/010/2026

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a réceptionné le nouveau bureau de l'Office de Tourisme Conques-Marcillac à Conques en ce début d'année 2026.

Ces locaux étant occupés par un établissement public administratif (EPA) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il convient de formaliser cette occupation au travers d'une convention de mise à disposition.

Cette convention formalise également l'occupation partielle des lieux par le service patrimoine de la commune de Conques-en-Rouergue qui intervient au sein du bâtiment pour des raisons liées à l'agilité organisationnelle des services apportés aux usagers.

Cette convention prévoit notamment que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux au regard des missions d'intérêt général portées par l'EPA Office de Tourisme et le service patrimoine de la Commune. Il est également convenu d'une clause de non-recours réciproque sur le plan assurantiel.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation des locaux sis 1 rue Henry-Parayre à Conques au profit de l'EPA Office de Tourisme Conques-Marcillac et du service patrimoine de la Commune de Conques-en-Rouergue ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire, Evelyne ROLS

Le Président, Davy LAGRANGE

Offices de Tourisme de France
Conques-Marcillac

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture par voie dématérialisée le
07/10/2026
et publication ou notification du
07/10/2026
Le Président, Davy LAGRANGE
Par délégation,
La directrice
R. Combal

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération Mise à disposition de locaux

Date de décision: 05/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2026

Numéro de l'acte : 03_010_2026

Identifiant unique de l'acte : 012-200033249-20261005-03_010_2026-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .3 .2
Domaine et patrimoine
Locations
données

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DL 03_010_2026 Délibération MAD locaux.pdf (99_DE-012-200033249-20261007-03_010_2026-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DL 03_010_2026 Annexe Délibération MAD locaux.pdf (73_CO-012-200033249-20261007-03_010_2026-DE-1-1_2.pdf)
Annexe DL 03_010_2026 - Convention MAD locaux